

LES RESSOURCES HUMAINES

Inscrite dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance 2019-2023, la politique de ressources humaines de l'ANSM se décline en 5 axes stratégiques :

- **Accompagner le changement** au sein de l'Agence ;
- **Consolider les pratiques et renforcer le collectif managérial** ;
- **Accompagner le développement professionnel collectif et individuel** en anticipant les évolutions de métiers ;
- **Renforcer la qualité de vie au travail et prévenir les risques psychosociaux** ;
- **Accélérer la modernisation et améliorer l'efficacité**, tout en répondant aux obligations réglementaires.

En 2023, cette stratégie s'est concrétisée notamment avec la mise en place d'un nouveau baromètre visant à mesurer le climat social. Ce baromètre, riche d'enseignements, servira à identifier les chantiers à conduire dans les mois à venir pour continuer à améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les risques psychosociaux au sein de l'Agence.

Quelques chiffres clés :

- L'ANSM s'appuie sur un effectif physique total de près de 1 031 agents au 31 décembre 2023, composé de personnels de statuts différents avec 90 % de contractuels de droit public ;
- 857 agents en CDI incluant les fonctionnaires et fonctionnaires détachés et 174 agents en CDD et contrats aidés ;
- Une moyenne d'âge de 46 ans ;
- Un taux de féminisation de 72 % (64 % des encadrants sont des femmes).

Le renouvellement des instances représentatives du personnel

Suite aux élections qui se sont tenues en décembre 2022, les instances représentatives du personnel de l'ANSM ont été renouvelées pour 4 ans. Cette nouvelle mandature, qui a débuté en janvier 2023, est placée sous le signe de la rénovation des instances représentatives du personnel, impulsée par la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, avec, notamment, la mise en place de deux nouvelles instances.

Le comité social d'administration (CSA) de l'Agence et sa formation spécialisée en hygiène, santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT) ont été inaugurés le 1^{er} janvier 2023.

La direction des ressources humaines a conduit un travail en collaboration avec les représentants du personnel élus pour définir le cadre de fonctionnement de ces instances. Ainsi, le règlement intérieur du CSA et de la FSSCT a été voté le 17 janvier 2023. Ce document régit le fonctionnement des instances et l'organisation des échanges. À l'Agence, le rythme des rencontres est arrêté dans un calendrier social élaboré conjointement entre la direction des ressources humaines et les organisations syndicales volontaires. Il s'articule évidemment autour des instances représentatives du personnel, mais aussi de réunions du dialogue social thématiques (processus de reconnaissance, entretiens annuels d'évaluation, GPEEC, etc.) ou encore de l'observatoire des RPS.

Deux ans après le précédent, l'Agence a mis en place son nouveau baromètre social

L'Agence a déployé son nouveau baromètre social à l'été 2023. Visant à mesurer le climat social et à saisir la perception des agents vis-à-vis de l'organisation, il a été élaboré selon un questionnaire analogue à celui déployé en 2021 afin de permettre l'observation de tendances dans le temps.

509 agents ont répondu à l'édition 2023 du baromètre social, soit 50 % de l'effectif de l'établissement. L'analyse des résultats a été conduite par la direction des ressources humaines, dans le respect de l'anonymat des contributions recueillies.

Les résultats du baromètre social 2023 sont encourageants avec des résultats en amélioration. Ainsi, de manière générale, les répondants expriment avoir une meilleure connaissance de l'organisation de l'Agence et de la répartition des attributions en interne ; la confiance réciproque dans les relations managériales est elle aussi en hausse de plusieurs points, et en progression continue depuis 2016, date de la dernière grande enquête de ce genre ; le sentiment d'appartenance et de fierté de travailler à l'Agence y est également massivement réaffirmé : 92% des répondants sont fiers de travailler pour l'ANSM.

Des axes d'amélioration sont cependant exprimés et des efforts doivent être poursuivis sur plusieurs items. C'est le cas notamment de l'information des agents quant aux orientations stratégiques, de l'implication de tous dans les projets de transformation de l'Agence, ou encore de la régulation de la charge de travail, qui reste un chantier prioritaire.

DÉCOUVREZ LES MÉTIERS DE L'ANSM AU TRAVERS DES TÉMOIGNAGES DE SES AGENTS

<https://ansm.sante.fr/qui-sommes-nous/rejoignez-nous/nos-metiers>

- . **Évaluateur coordinateur scientifique réglementaire**
- . **Évaluateur non-clinique**
- . **Évaluateur rupture de stock**
- . **Inspecteur**
- . **Technicien de laboratoire**